

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du
06 Mars 2023

Délibération N° : 20230306-02

OBJET : Approbation du compte de gestion Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2022 du BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

Florent BUES – Alexandre RENIE – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE

NOMBRE DE VOTANTS : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Charles LACROIX, présente le compte administratif 2022 du **budget général de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS**.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2022 du **budget général de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de : 514 745.06 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</i>	
Résultat de fonctionnement	
<u>A – Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 504 745.06 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 10 000.00 €
<u>C – Résultat à affecter</u> <i>= A+B (hors reste à réaliser) Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 514 745.06 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u> <i>D 001 (besoin de financement)</i> <i>R 001 (+ 19135.07 € excédent de clôture 2021+ 170 201.3 €</i> <i>excédent d'exécution 2022 = + 189 336.457 €)</i>	+ 189 336.45€
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u> <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement</i>	- 415 928.62 €
<u>F - BESOIN DE FINANCEMENT = D+E (ou Excédent de financement)</u>	- 226 592.17€
<u>AFFECTATION = C = G+H</u>	+ 514 745.06 €
<u>1)Affectation en réserve R 1068 en investissement</u> <i>G = au minimum couverture du besoin de financement F</i>	+ 504 745.06 €
<u>2) H = Report en fonctionnement R 002</u>	+ 10 000.00 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002 (en ce cas, pas d'affectation)</u>	0.00 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Trésorier, comptable du Service de Gestion Comptable de la DGFIP d'Embrun.

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID : 005-200083517-20230306-20220306CA2022-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif du **budget général de la Commune d'Abriès-Ristolas** ainsi que l'affectation des résultats exposés dans le tableau ci-avant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le 1^{er} Adjoint,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.